



Plan régional d'actions : Plantes Exotiques Envahissantes en Midi-Pyrénées

2013-2018

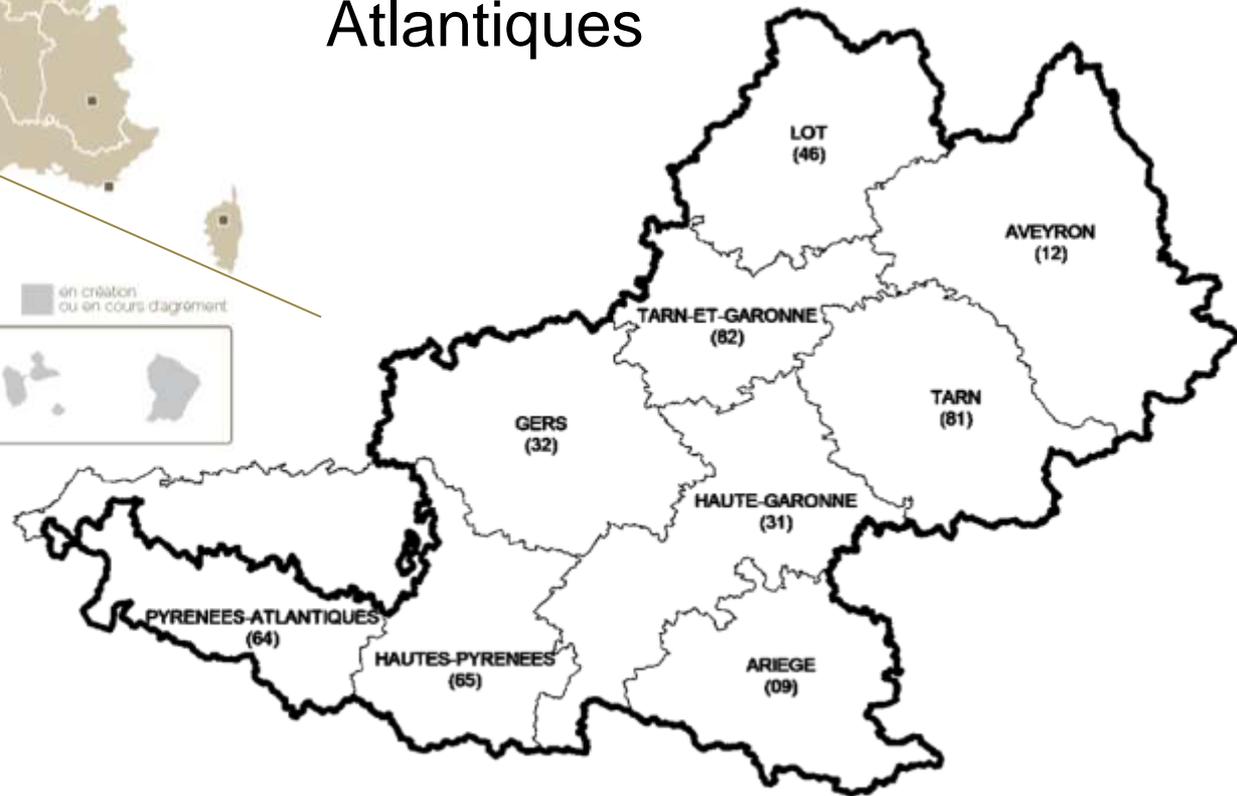
Présentation au séminaire national Plantes Exotiques Envahissantes 18 novembre 2014 - Paris



Le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées



La région Midi-Pyrénées et la
zone massif des Pyrénées-
Atlantiques





L'origine du plan régional d'actions

Des sollicitations croissantes sur le thème des pee
Des initiatives locales déjà existantes mais isolées (lutte localisée, inventaires ponctuels...)

Une liste pee proposée par le CBN en 2009, comme annexe aux chartes Natura 2000 pour alerter sur les risques liés de pee plantées dans les milieux naturels mais cela ne concernait que les pee commercialisées

En 2011, la DREAL Midi-Pyrénées missionne un état des lieux avec pour objectifs :

- Un annuaire des acteurs référents du territoire
- Un bilan des documents produits en Midi-Pyrénées
- Un recueil des expériences
- L'identification des attentes et des besoins

Un plan d'action construit avec les acteurs du territoire

Un état des lieux qui s'est basé sur...

- Une enquête en ligne (60 réponses)
- Des entretiens individuels
- Des groupes de travail thématiques chargés de recenser les attentes et les besoins :
 - GT milieux urbains et anthropiques
 - GT milieux boisés
 - GT milieux aquatiques
 - GT milieux agricoles
 - GT espèces
- Des réunions d'échange (lancement, consultation...)



L'origine des listes régionales pee : un outil de dialogue, de suivi et d'alerte

Des niveaux de connaissance hétérogènes de la problématique entre gestionnaires de milieux naturels, acteurs de l'aménagement ou du paysage, services techniques des collectivités ou producteurs

Une connaissance partielle de la présence et de la répartition des espèces

Un besoin de clarifier ce que désigne les termes « plante exotique envahissante (pee) »

Un besoin de disposer de listes de référence pour dialoguer, préciser les besoins de connaissance, identifier les problèmes à résoudre, hiérarchiser les actions



Le processus d'élaboration des listes régionales

De quoi parle-t-on ?

La notion de « plante exotique envahissante » du plan régional s'appuie sur la définition de l'UICN et de la Convention sur la diversité biologique (CDB) :

« une espèce exotique envahissante est une espèce **exotique** dont l'**introduction par l'homme** (volontaire ou fortuite), l'**implantation et la propagation menacent** les écosystèmes, les habitats et les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives »





Le processus d'élaboration des listes régionales

Sélection des espèces de la liste préparatoire

- Compilation de la liste des taxons répertoriés sur le territoire CBN et extraction des plantes exotiques
- Comparaison avec des listes de plantes introduites à l'échelle nationale (extraction Baseflor) et européenne (Daisie)
- Exclusion des archéophytes (introduits avant 1500), des espèces indigènes sur un territoire voisin sans discontinuité d'aire, des taxons en culture non observés en milieu naturel, des taxons accidentels ou subsponsanés, des taxons naturalisés ne présentant pas de caractère envahissant en milieu naturel et des taxons dont la présence est douteuse.

L'ampleur des impacts négatifs n'est pas été évalué lors de la sélection des espèces pour la liste préparatoire

Le processus d'élaboration des listes régionales

Un classement en trois catégories suivant leur dynamique de prolifération

148 taxons sur la liste préparatoire

- Espèce fréquemment rencontrée en milieu naturel, sous forme de populations plus ou moins étendues et présentant une dynamique de **prolifération importante**
- Espèce la plupart du temps naturalisée de façon éparse, mais pouvant très localement former des populations denses et relativement étendues à dynamique de **prolifération moyenne**
- Espèce signalée ponctuellement en milieu naturel, ne formant pas de populations étendues et présentant une dynamique de **prolifération faible**, mais **connue comme envahissante ailleurs** dans le monde



Le processus d'élaboration des listes régionales

L'implication des acteurs

Mobilisation du groupe de travail « Espèces » pour élaborer la liste, valider la présence départementale, évaluer le caractère envahissant de chaque taxon

Mobilisation des groupes de travail thématiques pour réagir sur la liste provisoire

En bilan, une liste 2013 remaniée :

- Simplification de la liste en 2 catégories (au lieu de 3)
- Ajouts de descripteurs additionnels pour faciliter l'exploitation de la liste : espèce plantée dans le cadre de politique publique, enjeux économiques (ex: sylvicole, horticole), enjeux localisés (ex: cas du Pin noir dans les Causses), enjeux biodiversité (ex: présence dans des milieux naturels fragiles), présence par habitats (ex: berges, milieux aquatiques, forêt...)
- Plusieurs niveaux de lecture : liste complète pour les botanistes, liste avec des groupes d'espèces (ex: cas des Aster).





Le processus d'élaboration des listes régionales

Quand chercher le consensus ?

Recherche d'un consensus dès la liste préparatoire ? Faute d'accord des parties, le Préfet décide du retrait de 5 espèces forestières cultivées de la liste des plantes exotiques envahissantes 2013 (Robinier, Chênes rouges d'Amérique, Peupliers cultivés, Pin noir d'Autriche et Epicéa) et de la mise en place d'un programme spécifique « espèce de production forestière » au sein du plan régional d'actions pour concilier enjeux économiques et environnementaux relatif à ces espèces.

Professionnels du végétal et du paysage peu présents dans les groupes de travail et dans les réponses à l'enquête. Or, **un rôle essentiel pour la mise en œuvre de solutions alternatives** aux pees via le conseil, la prescription et la production de végétaux non problématique.

Le processus d'élaboration des listes régionales

Des listes régionales ayant eu un avis favorable du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)

Une actualisation annuelle des listes régionales

- Changement de statut pee
- Retrait d'une espèce, qui s'avère non envahissante
- Ajout d'une espèce émergente
- ...



A quoi servent les listes régionales ?

Alerter et mobiliser

- coordonner le recueil de données pour améliorer la connaissance sur la répartition ou sur le caractère envahissant
- rendre possible la détection précoce
- comparer le statut d'une espèce sur les territoires limitrophes et formaliser les échanges avec eux
- faciliter la diffusion d'information
- faciliter le traitement des problèmes liés aux pee entre parties prenantes à l'échelle régionale (ex: collectivités et professionnels du paysage)



A quoi servent les listes régionales ?

Définir/proposer des priorités d'intervention

- pee problématique sur tout ou partie du territoire (ex : liste déclinée pour une communauté de communes, un département, un bassin versant, le piémont pyrénéen...)
- pee requérant une action d'éradication, de contrôle ou sans solution technique
- pee problématique pour un ou plusieurs milieux naturels (ex : tourbière)
- pee classées selon l'évaluation de leurs impacts environnementaux, économiques et/ou sanitaires



A quoi servent les listes régionales ?

Un outil en cohérence avec la stratégie nationale et la stratégie européenne

- alerter sur des pee émergentes, encore localisées uniquement sur la région (ex : *Spiraea japonica* dans le piémont pyrénéen...)
- actualiser la liste régionale selon les données nationales ou européennes



Exemples de plantes exotiques envahissantes en site naturel



Exemples de plantes exotiques envahissantes en site naturel



Exemples de plantes exotiques envahissantes en site naturel



Exemples de plantes exotiques envahissantes en site naturel



Exemples de plantes exotiques envahissantes en site naturel



Exemples de plantes exotiques envahissantes en site naturel



Exemples de plantes exotiques envahissantes en site naturel

